



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

***** * * * * *

Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

***** * * * * *

TERMES DE RÉFÉRENCE **pour le recrutement d'une firme afin d'appuyer la mise en place** **d'outils d'aménagement des pêcheries à Madagascar**

Codes d'activité :

211207 ; 211209 ; 2311090 ; 2221140 ; 2221230

Août 2022

I. Contexte général

Madagascar présente un atout considérable pour redresser son économie en se tournant vers l'exploitation des ressources halieutiques. Son espace maritime est vaste avec une Zone Économique Exclusive de 1 140 000 km² de superficie équivalent à deux fois plus vaste que son espace terrestre. Plus de 60% de sa population vivent dans les zones côtières, dont 14% sont des pêcheurs. Le secteur pêche et aquaculture constitue l'un des trois principaux secteurs économiques (après le secteur minier et le tourisme). Il représente 6,6% du PIB national malagasy en 2018 et 6,6% des exportations en valeur. Les données statistiques sur la production de pêche pour le secteur maritime montrent que la production issue du segment petite pêche représente plus de la moitié de la production totale¹. Pour les petits pêcheurs, l'activité de pêche contribue à la sécurité alimentaire de ces communautés et constitue une source de revenu. Cependant, lors des différentes missions effectuées sur le terrain (mission de sensibilisation sur les respects des réglementations sur la pêche, ou mission de délivrance des cartes pêcheurs et immatriculation des embarcations de pêche), les petits pêcheurs se plaignent de la diminution des captures d'une année à une autre entraînant une réduction de revenu des pêcheurs et les obligeant à pêcher loin de leurs zones de pêche habituelles. La détérioration de l'écosystème et l'habitat de ces ressources, la forte pression sur les ressources et d'autres facteurs pourrait être la source de cette diminution de capture. La majorité des quatorze régions côtières de Madagascar est concernée par ce phénomène.

De ce fait, le secteur fait face à un double défi d'améliorer la gouvernance des ressources et d'en assurer leur gestion durable. Dans ce sens, le Gouvernement de Madagascar a requis l'appui de la Banque Mondiale à travers le deuxième projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2). L'objectif général du Projet SWIOFish2 consiste à améliorer la gestion de pêcheries prioritaires au niveau régional, national et local. Le projet a une durée de 6 ans et appuiera spécifiquement : (i) l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires (Politiques publiques des pêches, Aménagement durable de la pêche et préservation des ressources, Renforcement de la déconcentration et de la gouvernance locale); et (ii) Appui à l'adhésion des populations cibles à la gestion durable des pêcheries cibles (mesures compensatoires à court terme, promotion des bonnes pratiques et activités alternatives et Infrastructures en appui au développement communautaire et filières).

Dans le cadre du projet SWIOFish2, afin de faire face à ce double défi d'améliorer la gouvernance des ressources et d'en assurer leur gestion durable, le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB) a eu pour objectif de mettre en place des outils d'aménagement des pêcheries en 2018 notamment à travers des études préalables mais lesquelles n'ont pas été finalisées. Ainsi, le MPEB prévoit d'assurer maintenant la réalisation de ces études afin de mettre en œuvre ou d'actualiser rapidement ces outils d'aménagement des pêcheries

¹ Pour l'année 2019, la production de la pêche traditionnelle maritime est de 81.485 tonnes contre une production totale de 105.932 tonnes pour tous le segment industriel, artisanal et traditionnel (source, statistique MPEB)

II. Objectif global

L'objectif global de la prestation est de réaliser cinq (05) études lesquelles proposeront au MPEB des outils stratégiques pour l'amélioration de la gouvernance et la gestion des pêcheries.

III. Objectifs spécifiques

- Concevoir un nouveau Plan Directeur du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PDPA) pour les périodes 2023-2027 afin de fournir aux décideurs du MPEB une nouvelle orientation stratégique pour cette période sur les priorités et les orientations indispensables afin d'atteindre les objectifs fixés dans l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et le Plan Émergence Madagascar (PEM) et en tenant compte de la Lettre de Politique Bleue ;
- Mettre à jour la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance de la Pêche Maritime (SNGPM) conformément aux politiques nationales et aux directives internationales en vigueur pour une meilleure gouvernance des pêches maritimes à Madagascar ;
- Mettre à jour le Plan d'Action National de lutte contre la pêche Illégale Non Déclarée et Non Réglementée (PAN INN) déjà élaboré en 2008 et repris en 2018 mais non finalisé, en prenant en compte les nouvelles dispositions internationales en matière de lutte contre la pêche INN et en l'adaptant au nouveau code de la pêche et de l'aquaculture. Ce plan d'action devra également intégrer les priorités et les orientations indispensables afin d'atteindre les objectifs fixés dans l'ensemble des documents nationaux pertinents (PND/PMO, le PSAEP/PNIAEP, Lettre de Politique Bleue, Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et le Plan Émergence Madagascar (PEM)) ;
- Réaliser une étude technico-juridique des systèmes de cogestion (gestion locale des pêcheries, gestion communautaire des ressources halieutiques, développement des filières, surveillance participative) actuels afin d'identifier les facteurs de réussite et contraintes. L'objectif est que le Ministère puisse répliquer et adapter ces bonnes pratiques de gestion collaborative dans d'autres régions jugées prioritaires par le MPEB avec le concours des communautés locales de base comme le Comité local de Contrôle et de Surveillance (CCS) et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Identifier les mesures à prendre pour renforcer et optimiser les capacités opérationnelles du Centre de Surveillance des Pêches dans ses missions de faire respecter les réglementations des pêches internationales, nationales et locales en vigueur selon les orientations et objectifs prioritaires déterminés par les Autorités Malagasy et les objectifs du projet SWIOFish2.

IV. Qualifications de la firme

Pour atteindre les objectifs escomptés, la firme recrutée devra avoir une expérience confirmée et réunir une équipe pluridisciplinaire ayant les compétences croisées suivantes et incluant des expertises nationales et internationales :

- Expertise en gestion durable des ressources halieutiques dans les pays en développement ;
- Expertise en surveillance des pêches et en rédaction de plan d'action international de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; l'expertise dans des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) et d'Afrique serait un atout ;
- Expertise en systèmes de cogestion, transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables notamment sur les ressources halieutiques ;
- Expertise en diagnostic et formulation de plans stratégiques de développement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ;
- La collaboration avec une expertise nationale serait un atout.

La firme devra réaliser cinq études spécifiques dont les termes de références individuels sont décrits ci-dessous. Compte tenu de la complémentarité des études entre elles, elle devra coordonner la réalisation de ces études de manière à assurer leur cohérence, séquençage et synergie sur la base de ses compétences et expertises dans le domaine y afférent, en collaboration étroite avec les Directions techniques (centrale et régionales) du MPEB et du projet SWIOFish2.

Chaque section relative aux études spécifiques précise de manière détaillée les qualifications requises pour les consultants.

V. Durée de la prestation de la firme

La durée de la prestation pour l'ensemble de l'étude est prévue pour **6 mois**, avec un début d'exécution prévu durant le **quatrième trimestre 2022**. Le nombre global de jours estimé de travail pour l'ensemble des cinq études est **de 345 jours**. La réalisation de l'ensemble des études doit se terminer **au plus tard à la fin du mois de juin 2023**.

VI. Calendrier du travail de la firme

Les livrables de chaque étude doivent être fournis en français. Le calendrier des livrables sera comme suit :

- Soumission d'un rapport initial global décrivant brièvement la méthodologie proposée pour réaliser le mandat (pour toutes les études) avec proposition d'un calendrier d'agencement de chaque étude, lequel doit permettre d'avoir des livrables de qualité, un calendrier détaillé pour les soumissions des différents rapports requis. Ce rapport doit être soumis quinze (15) jours après signature du contrat ;
- Soumission d'un rapport mensuel précisant l'avancement global de chaque étude ;
- Soumission d'un rapport intermédiaire pour chaque étude spécifique en vue d'une validation dans le cadre d'ateliers ;
- Soumission des rapports finaux dans le cadre d'un atelier final. Les rapports finaux doivent être livrés 6 mois après la signature du contrat ;
- Soumission d'un rapport de synthèse final et d'un résumé exécutif pour chaque étude.

Les livrables de chaque étude sont précisés dans les TDRs correspondants.

VII. Organisation et supervision

La firme travaillera sous la supervision conjointe du Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB) et du projet SWIOFish2. Un point focal par étude sera désigné par le MPEB pour appuyer la firme dans son travail. Les consultants recrutés par la firme devront travailler en étroite collaboration avec les autres parties prenantes pertinentes aux niveaux central et régional pour l'accomplissement de leurs missions.

La firme doit désigner un chef de projet pour assurer la coordination et le suivi des études. Celui-ci jouera le rôle d'interlocuteur vis-à-vis de l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2 et du MPEB.

Le MPEB mettra à la disposition de la firme les documents nécessaires à la réalisation des études.

LES TERMES DE RÉFÉRENCE DES DIFFÉRENTES ÉTUDES

Etude 1 : Elaboration d'un nouveau Plan Directeur du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture pour 2023-2027

Etude 2 : Mise à jour de la Stratégie de Bonne Gouvernance de la Pêche Maritime et élaboration de son plan d'action budgétisé

Etude 3 : Mise à jour du Plan d'Action National de lutte contre la pêche Illégale Non Déclarée et Non Réglementée (PAN INN) élaboré en 2008 suivant le nouveau Code de la Pêche et de l'Aquaculture

Etude 4 : Etude technico-juridique du système de cogestion locale des pêcheries à Madagascar et de la surveillance communautaire

Etude 5 : Etude sur la Stratégie de la surveillance globale du CSP (Optimisation, gestion des risques, et coût/efficacité).

Etude 1 : Elaboration d'un nouveau Plan Directeur du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PDPA) pour 2023 – 2027

Afin d'améliorer la gestion de pêcheries prioritaires au niveau national et local, un cadre tenant compte des référentiels stratégiques nationaux tels que l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et le Plan Émergence Madagascar (PEM), le PSAEP/PNIAEP et la Lettre de Politique Bleue, et incluant les enseignements de la mise en œuvre du Plan Directeur de la Pêche (PDP) de 2004-2007, doit être élaboré.

A- Objectif de l'étude

L'objectif général est de concevoir un nouveau Plan Directeur du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture (PDPA) afin de fournir aux décideurs du MPEB une nouvelle orientation stratégique pour la période 2023-2027 sur les priorités et les orientations indispensables afin d'atteindre les objectifs fixés dans l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et le Plan Émergence Madagascar (PEM), en tenant compte du contexte actuel et en tenant en compte le travail déjà effectué lors d'une étude sur l'élaboration du Plan Directeur débuté en 2018 dans le cadre du projet SWIOFish2, mais non finalisée.

B- Prestations demandées

En lien avec les objectifs décrits ci-dessus, le Consultant devra :

✓ Effectuer une étude diagnostique du Plan Directeur de la Pêche (PDP) de 2004-2007 notamment sur sa mise en œuvre à travers les différents programmes cités dans le Plan, les résultats obtenus, les points forts et les points faibles, les programmes établis mais qui ne sont pas mis en œuvre et les raisons, des recommandations et suggestions par rapport aux problèmes et contraintes inventoriées ;

✓ Sur la base de l'évaluation ci-dessus et des référentiels stratégiques du pays, établir un nouveau Plan Directeur ;

✓ Mener des séries de consultations locales (enquêtes, ateliers de consultation) afin d'enrichir les pistes de réflexion et les éléments clés à considérer durant ce processus. Ces acteurs comprennent : l'Administration (au niveau central, déconcentré et décentralisé), les groupements de pêcheurs (petite pêche, industriel et artisanal), les groupements des aquaculteurs (aquaculteurs en eau douce, aquaculteurs en eau marine), les instituts de recherche, les opérateurs (collecteurs, exportateurs, mareyeurs, transformateurs,...), les Partenaires Techniques et Financiers, les ONGs œuvrant dans le secteur, ainsi que les autres entités pouvant être impliquées dans le développement de la pêche et de l'aquaculture ;

✓ Proposer les nouveaux programmes du MPEB et les transcrire en stratégies, programmes, et plan d'actions ;

✓ Mener des consultations locales et régionales afin de prendre en compte les contextes et les spécificités des régions concernées. Pour ce faire, 3 zones sont proposées à savoir : la zone Nord qui regroupe les régions de DIANA , SAVA, Boeny, SOFIA, Betsiboka et Melaky, la zone Centre qui englobe les régions d'Analanjirifo,

Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analamanga, Itasy, Bongolava et Vakinankaratra, et la zone Sud qui comprend les régions d'Atsimo Andrefana, Menabe, Androy , Anosy, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana et Ihorombe ;

✓ Tenir des ateliers inter-régionaux pour les zones proposées ci-dessus et tenir un atelier national de validation.

C- Résultats et livrables attendus

Le Consultant recruté devra fournir :

1. Un rapport initial, décrivant brièvement la compréhension du mandat, la méthodologie proposée pour le réaliser, les moyens matériels et personnels alloués ainsi qu'un calendrier bien détaillé ;
2. Un rapport intermédiaire qui récapitulera les résultats et leçons apprises de l'étude diagnostic du Plan Directeur (2004 - 2007) et présentera le projet du nouveau PDPA 2023-2027 dans le cadre du processus d'ateliers inter-régionaux et national ;
3. Des rapports de synthèse des trois ateliers inter-régionaux ;
4. Un rapport final qui fait la synthèse des résultats de l'atelier national et incluant le PDPA validé au cours de cet atelier ;
5. Un résumé exécutif du PDPA 2023-2027 destiné à une vulgarisation.

D- Durée estimative de la mission

La durée proposée ici est à titre estimatif. Le temps imparti entre chaque étape sera proposé par la firme dans son offre technique.

Phases	Activités à effectuer	Nombre d'Homme Jour (HJ) estimé	Documents à produire
Phase 1 : Préparation	Etude de documents, préparation de la mission Réunion de démarrage	6	Rapport initial
Phase 2 : Mission de terrain	Consultations à Antananarivo	5	
	Consultations dans les 3 zones proposées	60	
	Réunion de débriefing	1	
Phase 3 : Rédaction du rapport intermédiaire	Analyse et rédaction rapport intermédiaire	10	Rapport intermédiaire

Phase 4 : Ateliers de restitution et de validation nationale	Déplacements, préparation, animation et atelier, rapport de synthèse	3	Rapport de synthèse d'atelier
Phase 5 : Rédaction du rapport final	Rédaction du rapport final	2	Rapport final
Total		87	

E- Qualifications requises

En complément d'une formation supérieure dans le domaine Halieutique, Agronomie, Économie ou dans d'autres domaines similaires, la firme devra s'assurer des qualifications et expériences suivantes pour le ou les experts proposés :

- ✓ Expérience minimum de cinq (05) années en diagnostic et formulation de plans stratégiques de développement dans les secteurs Agricoles, Ressources Naturelles Renouvelables, de préférence dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ;

- ✓ Une bonne connaissance des thèmes, problématiques et politiques de développement du secteur Pêche et Aquaculture à Madagascar ;

- ✓ Une connaissance avérée sur les mécanismes de développement rural et les concepts clés de l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et du Plan Émergence Madagascar (PEM), du PSAEP/PNIAEP serait un atout ;

- ✓ Parfaite maîtrise du malagasy (au moins pour un expert) et du français (écrit et oral).

Etude 2 : Mise à jour de la Stratégie de Bonne Gouvernance de la Pêche Maritime et élaboration de son plan d'action budgétisé

Madagascar dispose d'un cadre de politique et de planification dans le secteur pêche maritime depuis 2012 qui est la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance des Pêches Maritimes à Madagascar (SNBGPM). Cette stratégie a proposé une vision globale du secteur et a fourni un cadre de politique et de planification qui a servi de guide pour les investissements publics et privés. Elle prône la transparence dans la gestion du secteur et la promotion de partenariats public/privé et elle a sorti une feuille de route sous forme de plan d'actions pour appuyer le processus de réforme du système de gouvernance du secteur pêche de son temps. La stratégie vise également à garantir l'intégrité du capital naturel et la durabilité des ressources halieutiques, et contribuer à la préservation de l'environnement marin et côtier, à augmenter la création de richesses dans le secteur, en optant pour des approches différenciées selon la pêcherie, filière ou flotte considérée, à veiller à une distribution plus équitable des richesses créées par le secteur en accord avec l'objectif national de développement économique et social du pays et de réduction de la pauvreté et à augmenter la disponibilité et améliorer la qualité des produits de la pêche en accord avec les besoins de la population malgache. En 2015, il a été élaboré la Lettre de Politique Bleue qui est un cadre de référence pour la décennie à venir, énonce les principes qui devraient sous-tendre l'action publique à long terme, et fournit les principales orientations jusqu'en 2025.

Après dix années d'existence, les questions se posent actuellement si ce système de gouvernance ainsi que le programme d'actions qui le compose ont permis et permettent encore au secteur pêche de contribuer pleinement au développement économique et social du pays et si la durabilité des ressources halieutiques et des écosystèmes qui les supportent est assurée dans les conditions actuelles. Afin de répondre à ces questions et d'appuyer le développement de la pêche maritime au niveau national, une mise à jour de cette stratégie est urgente et nécessaire. Ainsi, on doit tenir compte des référentiels stratégiques nationaux, tels que les grandes orientations stratégiques et politiques élaborées par le Gouvernement de Madagascar afin d'assurer une vision commune entre le Gouvernement et ses partenaires pour toute action de développement économique et social. Parmi ces documents d'orientation stratégique, on peut citer, (i) le Programme Sectoriel Agriculture Elevage et Pêche ou le PSAEP/PNIAEP, (ii) la Lettre de Politique Bleue du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture, (iii) l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM) et le Plan Émergence Madagascar (PEM) « Velirano » 9 ou engagement 9 : l'autosuffisance alimentaire et « Velirano » 10 ou engagement 10 : la gestion durables de nos ressources naturelles (iv) l'Objectif de développement durable 14 stipulant de mieux faire bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombés économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme d'ici à 2030.

Dans ce sens, le Ministère en charge de la pêche souhaiterait effectuer la mise à jour de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance de la Pêche Maritime.

A- Objectif de l'étude

L'objectif global de cette étude est de mettre à jour l'actuel document « Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance de la Pêche Maritime à Madagascar ».

Les objectifs spécifiques sont :

- d'évaluer la mise en œuvre de l'actuelle stratégie nationale de bonne gouvernance de la pêche maritime à Madagascar ;
- de mettre à jour cette stratégie conformément aux politiques nationales et aux directives internationales en vigueur pour une meilleure gouvernance des pêches maritimes à Madagascar.

B- Prestations demandées

B-1- Principales missions

La firme aura pour mission de :

- Collecter les données relatives au sous-secteur pêche maritime à Madagascar auprès des sources disponibles au sein du Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue ;
- Assurer la consultation des principales parties prenantes concernées (Ministère et démembrément, Opérateurs Privés, ONGs œuvrant dans le domaine de la pêche, Organisations de Société Civile, groupements de pêcheurs, Instituts de Recherche, FAO....) et recueillir leurs avis/proposition pour améliorer la gestion du secteur ;
- Évaluer et analyser les succès et les échecs de la précédente stratégie (2012-2017) ;
- Rédiger le document à jour de la Stratégie Nationale en tenant compte des commentaires et avis de tous les acteurs et parties prenantes consultés ;
- Elaborer le plan d'action budgétisé pour la mise en œuvre de la stratégie et son mécanisme de suivi ;
- Soumettre au Ministère en charge de la pêche une version mise à jour de la Stratégie pour validation finale.

B-1- Principales tâches

Sans être exhaustives, les tâches de la firme seront les suivantes :

- Organiser une réunion avec les équipes concernées du MPEB pour asseoir une meilleure compréhension du mandat ;
- Présenter une méthodologie pour la conduite de l'étude au MPEB ;
- Consulter et collecter des documents importants permettant une meilleure compréhension des principaux enjeux ;
- Réaliser des ateliers de consultation interrégionaux par zone afin de prendre en compte les contextes et les spécificités des régions concernées. Pour cela, quatre (4) zones sont proposées, à savoir :
 - la zone Nord-Est qui regroupe les Régions : SAVA, Analanjirofo, Atsinanana ;
 - la zone Sud-Est qui regroupe les Régions : Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana et Anosy ;
 - la zone Nord-Ouest qui comprend les Régions DIANA, Sofia, Boeny,

Melaky ;

- et la zone Sud-Ouest qui comprend les Régions Menabe, Atsimo Andrefana et Androy.
- Rédiger et soumettre le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie;
- Rédiger et soumettre un draft du projet de stratégie mise à jour au MPEB pour consultation, et intégrer les commentaires et avis reçus dans le document de stratégie ;
- Organiser, réaliser et faciliter un atelier national de présentation et validation de la stratégie ;
- Revoir la stratégie en fonction des consultations et résultats de l'atelier de validation,
- Soumettre une version mise à jour de la Stratégie au MPEB.

C- Résultats et livrables attendus et modalités de travail

Au cours de cette mission, la firme travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de la Direction la Pêche et l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2 pour apporter les livrables suivants :

- ✓ Un rapport initial contenant la méthodologie de travail, les moyens matériels et personnels alloués ainsi que le calendrier détaillé pour la réalisation de la prestation ;
- ✓ Des rapports intermédiaires sur les :
 - Consultations et collecte de données relatives au sous-secteur pêche maritime ;
 - Ateliers interrégionaux de consultation des parties prenantes ;
 - Rapport d'évaluation de la stratégie nationale actuelle.
- ✓ Un projet de document de stratégie nationale mis à jour ;
- ✓ Un rapport synthétique de l'atelier de validation comprenant les contributions et recommandations des participants ;
- ✓ Un rapport final intégrant les commentaires et avis des parties prenantes du secteur pêche maritimes avec un résumé exécutif ;
- ✓ La stratégie nationale mise à jour.

D- Durée estimative de la prestation

La durée proposée ici est à titre estimatif. Le temps imparti entre chaque étape sera proposé par la firme dans son offre technique.

Phase	Activités à effectuer	Nombre d'Homme jours (HJ) estimatif	Documents à produire
Phase 1 Préparation	Etude des documents, préparation de la mission et rédaction Réunion de démarrage	5	Rapport initial
Phase 2 Mission de terrain	Réunions avec les différentes structures et ministères	55	

	Visites et réunions dans les 4 zones proposées avec la tenue des ateliers interrégionaux		
	Antananarivo : Réunion de débriefing		
Phase 3 Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	10	Rapport intermédiaire et résumé exécutif
Phase 4 Atelier de restitution et validation	Préparation et animation de l'atelier national de restitution et de validation	4	Animation de l'atelier
Phase 5 Rédaction du rapport final	Rédaction du rapport final en tenant compte des commentaires transmis et du résultat de l'atelier de restitution	3	-Rapport final + résumé exécutif -Stratégie nationale mise à jour en version française
Total		77	

E- Qualifications requises

En complément d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de formulation de politique sectorielle, de plan directeur ou de stratégie/plan d'aménagement de pêche et de projet de développement de la pêche maritime, la firme mettra à disposition l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités et devra soumettre au minimum les profils des personnels clés suivants :

✓ Un expert en halieutique :

- Diplômé en halieutique (Bac + 5 au minimum) avec un minimum de 10 ans d'expérience dans le secteur de la pêche (gestion des pêcheries, gouvernance, économie de pêches, ...) ou un domaine affilié ;
- Une expérience dans la formulation/élaboration des stratégies politiques des pêches ;
- Bonne expérience dans la formulation et l'élaboration des stratégies de développement des pêches ;
- Bonne maîtrise dans la rédaction des rapports d'expertise ;
- Bonne maîtrise de la langue française.

✓ Un expert en socio-économie :

- Diplômé en socio-économie (Bac + 5 au minimum) ;
- Une large connaissance et expérience sur le secteur de la pêche au niveau mondial et particulièrement à Madagascar et ayant effectué des missions similaires ;
- Un minimum de 10 ans d'expérience en matière d'analyse des questions de développement, de mise en œuvre et/ou suivi et évaluation des programmes de

- développement ;
- Bonne maîtrise dans la rédaction des rapports d'expertise ;
 - Bonne expérience dans la formulation et l'élaboration des stratégies de développement des pêches ;
 - Bonne maîtrise de la langue française.
- ✓ Un expert juridique :
- Un juriste (Bac + 5 au minimum) possédant une large connaissance et expérience de 10 ans dans le domaine des droits commun, privé, administratif, commercial.... ;
 - Ayant une bonne connaissance dans le droit de la mer international ;
 - Une bonne connaissance du domaine de la pêche ;
 - Bonne maîtrise dans la rédaction des rapports d'expertise ;
 - Bonne expérience dans la formulation et l'élaboration des stratégies de développement des pêches ;
 - Bonne maîtrise de la langue française.

Etude 3 : Mise à jour d'un Plan d'Action National de lutte contre la pêche Illicite Non Déclarée et Non Réglementée (PAN INN) de Madagascar

Des Organisations Internationales, Organisations Régionales des Pêches, Etats, ONGs, pêcheurs, population et différents acteurs de la filière Pêche prennent de plus en plus conscience de l'intensification des activités de pêche illégales et irresponsables dans les zones nationales et en haute mer, observées durant ces dernières décennies. En effet, ces activités de Pêche, appelées INN (Illégale, Non déclarée, Non réglementée), est un fléau qui appauvrit une source importante de nourriture, menace l'environnement, la durabilité des stocks de poissons et détourne des recettes qui devraient bénéficier à l'économie mondiale.

Face à cette situation dramatique croissante, le Comité des Pêches de la FAO, à sa vingt-troisième session, en 1999, a considéré la lutte contre la pêche INN comme hautement prioritaire et a recommandé l'élaboration d'un Plan d'Action International (PAI) pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI INN). Ce Plan a été adopté en 2001.

Le PAI INN a été conçu comme une boîte à outils complète pouvant être utilisée pour lutter contre la pêche INN. Il couvre les responsabilités des États en matière de Pavillon, des Ports, des Côtes et de Marchés, prévoit une large participation et une coordination entre les États, ainsi que les représentants de l'industrie, des communautés de pêcheurs et des organisations non gouvernementales (ONG) et une approche globale et intégrée afin de traiter tous les impacts de la pêche INN.

Ce PAI INN appelle les États à élaborer et à adopter leurs propres PAN INN (Plan d'Action National), avec des mesures qui portent sur les responsabilités de tous les Etats, les responsabilités de l'Etat de pavillon, les mesures du ressort de l'Etat côtier, les mesures du ressort de l'Etat du port, les mesures relatives au commerce international, les organismes de recherche et les ORGP ou Organisme Régional de Gestion des Pêcheries.

Dans ce contexte, en 2008, le Ministère en charge de la pêche de Madagascar a élaboré son premier PAN INN. Ainsi, le MPEB souhaite faire cette réactualisation du PAN INN en tenant en compte du travail déjà effectué lors d'une étude sur la mise à jour débutée en 2018 mais non finalisée.

A- Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude est d'évaluer et mettre à jour le « PAN INN » (Plan d'Action National visant à prévenir, à contrecarrer et à éradiquer la Pêche INN) élaboré en 2008, et de l'adapter au contexte actuel dans le monde, et à Madagascar en particulier, en considérant notamment les nouvelles dispositions nationales, régionales et internationales en matière de lutte contre la pêche INN ainsi que les activités de pêche actuelles se déroulant dans les eaux malagasy ou celles à venir et les réglementations correspondantes.

Spécifiquement, il s'agit :

- De déterminer les actions à mettre en œuvre à court, moyen et à long terme selon un plan de mise en œuvre précis du PAN INN ;
- De proposer les outils et la méthodologie permettant de suivre et de vérifier l'exécution de ce nouveau PAN INN.

B- Prestations demandées

En lien avec les objectifs décrits ci-dessus, les principales tâches du consultant seront :

- D'établir un bilan sur l'ampleur des conséquences de la pêche INN à Madagascar dans le contexte actuel ;
- D'identifier, actualiser et analyser les risques de la pêche INN par type de pêcheries, par segment de flottes, par zones par rapport aux différentes réglementations à appliquer afin d'en déduire les incidences. Cette analyse doit également prendre en compte les différentes obligations propres à Madagascar en tant qu'État côtier, État du pavillon et État du port. Un tableau récapitulatif de ces informations sera inclus dans les différents rapports.
- D'analyser et évaluer les activités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de Madagascar en matière de la lutte contre la Pêche INN ;
- D'évaluer le PAN INN élaboré en 2008 et sa mise en œuvre tout en analysant les PAN INN dans les pays présentant un contexte similaire et ou dans la région. Une analyse générale aura lieu pour résumer les mesures mises en œuvre, les résultats obtenus et pour identifier les progrès mais aussi les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de ce PAN INN. Un tableau récapitulatif sera élaboré avec pour chaque mesure, son niveau de mise en œuvre, son efficacité, son impact et les raisons du succès ou les raisons ayant entraîné sa non-réalisation.
- De rédiger un PAN INN actualisé pour Madagascar sur la base de la méthodologie définie dans le PAI INN (Plan d'Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) élaboré par la FAO . Cette mise à jour doit prendre en compte les autres PAN-IUU déjà élaborés dans les pays voisins, afin de garantir la cohérence, la complémentarité, la synergie et d'inclure les impacts des différentes mesures proposées. Les mesures proposées dans le cadre du PAN-INN doivent également tenir compte des nouvelles dispositions et mesures

internationales relatives à la lutte contre la pêche illégale. Les aspects liés à la petite pêche doivent être examinés attentivement. Le plan doit inclure un ensemble de mesures et pour chacune d'entre elles, la date prévue pour la mise en œuvre, l'administration ou la structure responsable de sa mise en œuvre.

- De proposer une méthodologie, des actions de suivi, des mécanismes de coordination et les outils appropriés pour la mise en œuvre du PAN-INN afin d'en vérifier l'exécution.
- D'animer un Atelier National de présentation et de validation du projet de PAN INN actualisé.
- De finaliser le PAN INN en tenant compte des commentaires émis lors de l'atelier.
- De préparer les outils et documents de soutien nécessaires à la publication de ce plan au niveau national et international.

C- Résultats et livrables attendus

Aux termes de cette mission, Madagascar disposera d'un Plan d'Action National visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la Pêche Illicite, Non déclarée, Non réglementée (PAN INN), actualisé, adapté au contexte national, régional et international et en conformité avec les recommandations stipulées dans le Plan d'Action International (PAI INN) de la FAO.

Au cours de sa mission, le Consultant fournira :

- Un rapport initial sur l'approche méthodologique pour la réalisation de la mission fourni avec l'offre technique ;
- Un rapport intermédiaire avec un résumé exécutif tenant en compte les résultats de toutes les consultations effectuées, l'analyse des risques par pêcheries, par segment de flotte et par zone, l'analyse des informations reçues, le résultat de l'évaluation des PAN INN élaborés en 2008 et 2018 et l'ébauche du PAN INN actualisé pour Madagascar ;
- Un rapport comprenant le PAN INN 2022 de Madagascar en se basant sur les résultats de l'évaluation des PAN INN 2008, le contexte actuel et surtout en s'alignant à la nouvelle politique de l'Etat et du Ministère ;

- Un rapport final avec résumé exécutif comprenant notamment le projet final de PAN INN de Madagascar tenant en compte les recommandations recueillies lors de l'Atelier National de validation ainsi que tous les documents de soutien

D- Durée estimative de la prestation

La durée proposée ici est à titre estimatif. Le temps imparti entre chaque étape sera proposé par la firme dans son offre technique.

La durée de prestation pour chacune des différentes phases de l'étude est décrite dans le tableau ci-après :

Phases	Activité à effectuer	Nombre d' Homme Jours (HJ) estimatif	Documents à produire
Phase 1 : Préparation	Etude de documents, préparation de la mission réunion de démarrage	5	Projet de rapport initial
Phase 2 : Mission de terrain		20	
Phase 3 : Rédaction du projet du rapport intermédiaire et d'actualisation du PAN INN		5	Rapport intermédiaire
Phase 4 : Atelier national de validation	Préparation, animation, rapport de synthèse	3	Rapport de synthèse d'atelier
Phase 5 : Préparation à l'officialisation du PAN	Rédaction du projet de PAN INN final et dossier de transmission	3	Rapport final
Total		36	

E- Qualifications requises

En complément d'une formation supérieure dans le domaine des sciences halieutiques ou dans le domaine maritime ou du droit, la firme devra proposer au minimum une personne ayant le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, minimum Bacc+5 dans le domaine du secteur de la pêche maritime ;

- Être un expert en Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des Pêches ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine SCS et la Pêche INN ;
- Avoir participé à la préparation de PAN INN serait un atout ;
- Maîtrisant la langue française ;
- Une expérience en matière de SCS dans la région Sud-Ouest de l'Océan Indien serait un atout.

Etude 4 : Etude technico-juridique de la cogestion locale des pêcheries et de la Surveillance communautaire à Madagascar

L'ensemble des acteurs impliqués dans l'appui au développement de la petite pêche, et notamment de la gestion des ressources halieutiques côtières et de la surveillance des activités de pêche, reconnaissent qu'il subsiste des lacunes dans le cadre légal et réglementaire régissant ces activités. La Loi portant Code de la Pêche et de l'Aquaculture, en son article 14, valorise la gouvernance communautaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques et de la gestion locale de la petite pêche. Néanmoins, les dispositions spécifiques pour organiser la cogestion et la surveillance communautaire et participative, ne sont pas décrites. Des textes réglementaires ont été adoptés, relatifs aux transferts de gestion des ressources naturelles et des ressources halieutiques, ainsi qu'aux plans d'aménagement des pêcheries en vigueur. Néanmoins, des flous juridiques et des procédures lourdes gênent l'opérationnalisation effective de la cogestion et de la surveillance communautaire et participative sur le terrain. Les sanctions ne peuvent pas être complètement imposées par les associations de pêcheurs gestionnaires, et seuls le CSP et autres forces habilitées par la loi (gendarmerie, etc.) peuvent sanctionner des contrevenants. Si la communauté peut sanctionner via le "vonodina" par le biais de *dina* homologué, le problème se pose notamment sur la saisie des engins non réglementaires utilisés ainsi que les captures obtenues par infraction, action qui ne leur est pas permis

Dans un contexte où les capacités des administrations d'appui à la gestion des ressources marines et côtières et au développement de la pêche, ainsi que celles des partenaires techniques et financiers, sont très limitées, sur des territoires aussi vastes que les zones côtières de Madagascar, il convient de définir une réglementation adaptée pour sécuriser une cogestion efficace des ressources halieutiques côtières.

Actuellement, aucun texte réglementaire ne régit le fonctionnement de la surveillance communautaire à Madagascar. Les agents du CSP et autres forces de l'administration (comme la Gendarmerie Nationale), sont les seules entités habilitées à exécuter la surveillance et le contrôle des activités de pêche du secteur petite pêche.

Dans la pratique, dès l'adoption d'un Dina, la communauté désigne des agents membres du comité de surveillance communautaire. Parfois, ces derniers reçoivent une formation spécifique, obtiennent un badge, avec le logo du ministère chargé de la pêche et signé par le service régional en charge des pêches, et intronisé par une équipe dirigée par le Centre de Surveillance des Pêches. Parfois, ces agents de surveillance communautaire sont appuyés par le CSP et/ou les forces de l'ordre locales, pour des opérations « coup de poings », organisées à l'avance, avec un appui financier prédéfini.

Cependant, la non-application de la réglementation nationale, régionale ou locale en vigueur et l'inaction devant des cas d'infraction au vu et au su de tous, n'encourage pas les agents de surveillance communautaire à assumer leurs responsabilités. Agissant seuls, ils sont désemparés et leur volonté et dynamisme sont affaiblis, selon eux, parce qu'ils n'ont pas le droit de prendre, pour les infractions constatées, des sanctions nécessaires, comme la saisie et la destruction des engins de pêches prohibés, actes qui relèvent de la seule compétence du CSP ou d'un officier de police judiciaire assermenté.

Pour mieux organiser ces activités et les pérenniser, le cadre technique et surtout juridique pour sécuriser la surveillance participative devrait être amélioré, en incluant un

partage clair des responsabilités entre les acteurs communautaires et les administrations publiques. Il devrait également définir clairement les règles de la surveillance des pêches, et les pouvoirs des agents de surveillance communautaire ainsi que les sanctions communautaires .

A- Objectifs

Les objectifs de cette étude sont surtout de :

- analyser des contraintes et limites opérationnelles de la cogestion ainsi que de la surveillance participative et communautaire, pour les ressources halieutiques et les écosystèmes marins et côtiers, tenant en compte les résultats de l'étude déjà entamée dans le cadre du projet en 2018 mais non finalisée ;
- analyser les lacunes ou flous juridiques régissant l'actuelle cogestion ainsi que la surveillance participative et communautaire ;
- proposer des systèmes de gestion et de surveillance participative et communautaire efficaces et adaptées tenant compte des principales contraintes existantes ;
- proposer de nouveaux textes réglementaires ou des propositions d'amendement des textes existants visant à mieux cadrer le système de gestion des pêcheries et de surveillance participative et communautaire à Madagascar ;
- préparer un manuel de synthèse d'application de la surveillance participative et communautaire à l'intention des différentes parties (guide opérationnel)

B- Prestations demandées

En lien avec l'objectif décrit ci-dessus, la firme devra :

Inventorier les expériences et bonnes pratiques les plus pertinentes en matière de cogestion des ressources marines et côtières et de surveillance participative en particulier à Madagascar, dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien, en Afrique et ailleurs et identifier les facteurs de réussite et de blocage pour une mise en œuvre efficace et durable en s'appuyant sur les travaux déjà entamés auparavant ;

Mener des séries de consultations locales afin d'enrichir les pistes de réflexion et les éléments clés à considérer durant ce processus. Ces acteurs comprennent notamment : l'Administration (au niveau central, déconcentré et décentralisé), les groupements de pêcheurs (petite pêche), les instituts de recherche, les Partenaires Techniques et Financiers, les ONGs œuvrant dans le secteur, ainsi que les autres entités pouvant être impliquées dans le développement de la petite pêche et la surveillance des pêches ;

Proposer des modalités techniques / système de cogestion et de surveillance participative des pêcheries efficaces, faisables, autonome avec les procédures à suivre pour leur mise en place ainsi que les structures, les moyens nécessaires et les formations que les communautés de pêcheurs auront besoin pour la mise en œuvre en précisant les aspects suivants :

- Le cadre légal (la loi sur le Transfert de Gestion des Ressources Naturelles, le Code des Aires Protégées...), les compétences territoriales décentralisées y compris dans l'espace maritime, les réglementations coutumières, le Dina ;
- L'application de la cogestion et autre étendue établie sur une base pertinente autre que géographique (ex. ressource) ;

- Les prérequis pour la mise en œuvre effective de « Territorial Use Right in Fisheries (TURF) » ;
- Les rôles et responsabilités du Ministère, de ses organes déconcentrés, des groupements dans le processus;
- Les processus consultatifs et décisionnels ;
- L'appui technique pour la préparation, validation, mise en œuvre et suivi du plan et mesures de cogestion ;
- Les conditions complémentaires d'accès à la ressource halieutique pour les communautés de pêcheurs;
- Les conditions de financement durable pour les activités de gestion et surveillance participative ;
- Les conditions de mise en place, d'opérationnalisation et de pérennisation des différents systèmes de surveillance participative identifiés ;
- L'application et les conditions de mise en œuvre des sanctions relatives au non-respect de règles de cogestion ;
- Les risques potentiels et les mesures d'atténuation (exemples : appropriation d'un espace marin au profit d'une communauté...) ;
- Les modalités de mise en place de mesures d'accompagnement /activités alternatives.
 - Proposer les projets de textes réglementaires complémentaires ou rectificatifs pour sécuriser juridiquement les modalités identifiées pour la cogestion et la surveillance participative, notamment des textes portant sur les conditions, règles et outils de transferts de gestion des ressources marines et côtières aux utilisateurs locaux, y compris les zones de compétence et domaines d'application, et sur les rôles et pouvoirs à donner aux acteurs communautaires (comités et agents communautaires de surveillance) dans le système de surveillance des activités de pêche (y compris sur le volet du pouvoir de sanctionner), notamment dans leurs Aires de Pêche Gérées Localement (APGL) ou Aires Marines Gérées Localement (AMGL) ;
 - Identifier une procédure simplifiée de sécurisation foncière impliquant les ministères concernés (Pêche, Environnement, Aménagement du territoire) et les populations locales de base ;
 - Animer l'atelier de restitution et faire valider des résultats de l'étude ;
 - Rédiger un manuel de synthèse (guide opérationnel) à l'intention des différentes parties servant notamment de base à la formation des différents acteurs de la surveillance communautaire.

Pour son travail, la firme se basera sur l'Approche Écosystémique des Pêches (AEP), les directives volontaires pour une pêche artisanale durable de la FAO ainsi que les documents et les résultats des études effectuées dans le cadre du SWIOFish2.

C- Résultats et livrables

Aux termes de cette mission :

- Les contraintes relatives à l'opérationnalisation de la cogestion (incluant la surveillance des activités de pêche et des écosystèmes marins et côtiers), avec les outils juridiques actuels pour mettre en place et mettre en œuvre les APGL/AMGL, et autres mesures de gestion des pêcheries côtières, sont listées et analysées.

- Des propositions d'améliorations des mécanismes de cogestion (tel que des transferts de gestion améliorés), pour les ressources marines et côtières, et de l'organisation de la surveillance communautaire et participative en collaboration avec le CSP et autres institutions compétentes dans le suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), sont faites (incluant les responsabilités et pouvoirs à donner aux communautés dans le SCS), de façon concertée.
- Un ou plusieurs projets de textes réglementaires sont préparés et/ou amendés, afin de sécuriser un système et des mécanismes de cogestion et de surveillance améliorés.
- Des actions de renforcement des capacités (formations et équipements) sont proposées, pour mettre à niveau les acteurs institutionnels et communautaires, par rapport aux nouveaux textes réglementaires.
- Un guide opérationnel pour la surveillance participative est préparé (incluant les dispositions des nouveaux textes).

Les livrables attendus de cette consultance sont les suivants :

- Un rapport initial, décrivant la compréhension du mandat, la méthodologie proposée pour le réaliser, la liste des entités à rencontrer, les sites à visiter et le calendrier bien détaillé ;
- Un rapport de collecte de données avec la présentation des constatations préliminaires ;
- Un rapport intermédiaire avec résumé exécutif incluant les activités réalisées, les schémas consultatifs et décisionnels et les propositions de modalités de cogestion des pêcheries et de surveillance participative, les projets de textes réglementaires et incluant les avis de tous les acteurs concernés par la cogestion locale des pêcheries rencontrés lors des missions de terrain de collecte de données ainsi que le projet de guide opérationnel ;
- Un rapport final, avec résumé exécutif tenant compte des commentaires issus de l'atelier national de restitution et de validation et contenant tous les documents de soutien requis.

D- Durée estimative de la prestation pour chacune des différentes phases de l'étude

La durée proposée ici est à titre estimatif. Le temps imparti entre chaque étape sera proposé par la firme dans son offre technique.

Phase	Activités à effectuer	Nombre d'Homme jours (HJ) estimatif	Documents à produire
Phase 1 : Préparation	Étude des documents existant, préparation de la mission et rédaction de la méthodologie. Réunion de démarrage/cadrage	5	Rapport initial

Phase 2 : Mission de terrain pour la collecte des données sur la cogestion locale des pêcheries et la surveillance communautaire auprès des acteurs	Réunions avec les différentes administrations et autres structures	35	Rapport de collecte de données avec la présentation des constatations préliminaires
	Visites des sites		
	Antananarivo : Réunion de débriefing		
Phase 3 : Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	10	Rapport intermédiaire
Phase 4 : Atelier de restitution et validation	Préparation et appui technique de l'atelier de restitution et de validation	3	
Phase 5 : Rédaction du rapport final	Rédaction du rapport final en tenant compte des commentaires transmis et du résultat de l'atelier de restitution	2	Rapport final
Total		55	

E- Qualifications requises

En complément d'une formation supérieure dans le domaine de la pêche, environnement, ressources naturelles, en développement socioéconomique ou domaine similaire, les experts proposés par la firme doivent avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Au moins 10 ans d'expériences pertinentes dans le sous secteur pêche artisanale/petite pêche maritime ;
- Expériences d'au moins 5 ans sur la cogestion et/ou gestion communautaire de pêcheries liée à la mise en place de plans de gestion des ressources naturelles ;
- Expériences en matière de surveillance de pêcheries côtières y compris la mise en place de système de surveillance participative et communautaire ;
- Expériences en matière de formulation de textes juridiques dans le domaine du développement rural ou de l'environnement et du développement durable ainsi qu'une bonne connaissance des textes réglementaires régissant la petite pêche en vigueur ;

- Bonne connaissance du contexte malagasy en matière de cogestion et surveillance participative de pêche serait un atout ;
- Expérience en matière de cogestion et surveillance participative en Afrique, dans l'océan Indien et en zone intertropicale serait un atout ;
- Parfaite maîtrise du français écrit et oral. La connaissance du malagasy serait un atout.

Etude 5 : Etude sur la Stratégie de la surveillance globale du CSP (Optimisation, gestion des risques, et coût/efficacité)

Le Ministère en charge de la Pêche octroie des licences de pêche dans le cadre de protocoles d'accord et aussi des licences hors protocoles (ex. Pêche crevette), fixant le nombre de navires autorisés, les zones de pêche, les engins de pêche, les ressources ciblées et les modalités d'exploitation (déclarations de capture, suivi satellitaire, embarquement d'observateurs...).

Les autorités malgaches ont rendu ainsi obligatoire le suivi via satellite de tous les navires (nationaux et étrangers) pêchant dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) malagasy ainsi que des navires battant pavillon malagasy hors de la ZEE.

Les pratiques de pêches INDNR, qui ont constitué un blocage à la contribution du secteur pêche dans le développement économique des pays, ont sensiblement diminuées au niveau de cette zone par la mise en place d'un système de surveillance en mer (patrouilleurs/ observateurs / Système de Suivi des Navires (SSN) ou Vessel Monitoring System (VMS)) et par une coopération opérationnelle au niveau régional (dont le Plan Régional de Surveillance des Pêches de la COI). Chaque protocole d'accord de pêche prévoit ainsi un protocole VMS établissant les éléments techniques pour la retransmission des données de positionnement des navires vers le Centre de Surveillance des Pêches (CSP), basé à Antananarivo. Ce système de suivi par satellite est opérationnel pour toutes les pêcheries industrielles (pêche crevette, poissonnière et thonière).

Par ailleurs, l'accès aux ressources est libre pour la petite pêche. Son développement et son importance en matière de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire nécessitent une attention particulière en matière de surveillance. Compte tenu du nombre élevé de pêcheurs à petite échelle, de leur dissémination et de la longueur du littoral, l'encadrement de ce secteur est très difficile dans le cadre actuel du dispositif de surveillance du CSP. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles du centre et de les adapter.

Le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) de Madagascar a été créé en Avril 1999 par l'Arrêté N° 4113/99 du 23 avril 1999 amendé par l'Arrêté 13 277/2000 du 1er Décembre 2000 au sein du Ministère chargé de la Pêche. En 2012 le statut du CSP est modifié et devient Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) selon le Décret n° 2012-770 du 4 octobre 2012 portant modification de statut du CSP. Basé à Antananarivo, le Centre dispose également d'un centre secondaire à Mahajanga où sont basées les patrouilleurs et une antenne régionale à Antsiranana. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWIOFish2, le centre est en train de mettre en place des Antennes régionales, notamment à Nosy-Be (déjà opérationnelle), à Maroantsetra, à Maintirano, à Farafangana, à Toliara, à Androy et à Menabe.

Les activités du CSP sont financées par les ressources de l'Agence Malagasy de la Pêche et de l'Aquaculture (AMPA), le transfert direct du MPEB, et actuellement appuyées par le projet SWIOFish2 qui se terminera en septembre 2023. Néanmoins, le montant des dotations budgétaires allouées au CSP ces dernières années a entraîné une importante diminution des activités de surveillance tant au niveau maritime (hauturier, côtier, littoral) que terrestre. Actuellement, les activités du CSP sont financées par le projet SWIOFish2, dont la date limite de mise en œuvre est fixée en septembre 2023.

Le CSP est composé de fonctionnaires civils détachés du Ministère en charge de la Pêche, de contractuels, de membres d'équipage recrutés selon le code maritime, de militaires de la marine nationale et de gendarmes, détachés par leur corps d'origine. A ce personnel s'ajoutent 17 observateurs des pêches (contrats temporaires). Le CSP s'organise actuellement autour de sept services : i) administratif et financier ; ii) technique ; iii) opérations ; iv) technologie de l'information et de la communication ; v) logistique et armement ; vi) gestion des flottilles ; vii) suivi des ressources.

La surveillance maritime s'organise à partir d'un patrouilleur de 35,20 mètres pour la surveillance en haute mer, l'Atsantsa. Sa motorisation lui autorise une vitesse maximale de 14 nœuds. Les 2 unités rapides embarquées à son bord lui confèrent une capacité opérationnelle aussi économique que possible adaptée au contrôle de la flotte industrielle.

Le Telonify est le second patrouilleur de surveillance. Ce navire de 19,90 m à faible tirant d'eau sert à assurer la surveillance dans les estuaires et dans les zones côtières, dans la partie Ouest de l'Île, et à servir d'appui logistique aux autres vedettes rapides (5 opérationnelles).

Le CSP a acquis cinq (05) embarcations de type ARGOS 710 (double moteur 80 CV x 2, vitesse maximale de 20 à 25 nœuds, de longueur 7,10 mètres, pas de réservoir fixe, pouvant transporter jusqu'à 10 personnes) dans le cadre du projet SWIOFish2, afin d'appuyer le déploiement des annexes au niveau régional. Des embarcations de même type sont également acquises par le projet SWIOFish2, lesquelles seront utilisées par ses Agences d'Exécution et ses Unités de Gestion locale et seront remises au CSP à la fin du projet.

Par ailleurs, 05 vedettes (coque pontée, type Yamaha, de longueur 12 mètres, triple moteur 300 CV x 3, autonomie de 200 NM à 35 nœuds, pouvant transporter jusqu'à 7 personnes) seront prévues être dotées au CSP par le gouvernement japonais en 2023.

De ce fait, l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion des 2 patrouilleurs (Atsantsa et Telonify), des vedettes acquises dans le cadre du projet SWIOFish2, et des vedettes encore à venir, sera d'une importance particulière.

La surveillance terrestre est assurée par les brigades mobiles utilisant des véhicules tout terrain opérationnels, et d'autres véhicules (voitures et motos) sont encore à prévoir dans le cadre du projet SWIOFish2. Les engins de pêche et captures sont contrôlés dans les ports ainsi que dans les points de débarquements. Le contrôle des flux commerciaux des produits de la mer s'effectue à terre.

La coopération internationale régionale est effective avec les pays limitrophes. Elle s'est particulièrement développée suite à la mise en opération du plan régional de surveillance des pêches (PRSP) de la Commission de l'Océan indien (COI), qui est cofinancé par l'Union Européenne. L'intégration du Kenya et de la Tanzanie, et plus récemment du Mozambique, ne fait que renforcer cette coopération.

Le maintien à un niveau suffisant et l'amélioration d'un système de Suivi, Contrôle et Surveillance est indispensable pour que le CSP puisse assurer d'une façon optimale l'utilisation de l'ensemble des moyens et outils de surveillance dans une logique de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de pérennisation.

En outre, certains paramètres notamment les nouveaux outils d'information (Electronic Reporting System - ERS), le projet d'utilisation des drones, l'augmentation du nombre de moyens nautiques, le déploiement au niveau des antennes régionales dans le cadre du projet SWIOFish2, sont à prendre en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie de surveillance.

Dans une optique d'élargir les zones d'intervention du CSP au niveau littoral afin de surveiller les activités de la petite pêche, la mise en place d'antennes de surveillance a été décidée. Ce déploiement du CSP sur le littoral et les nouvelles missions attribuées à celui-ci imposent des actions spécifiques en matière de gestion, d'organisation, de recrutement de personnel, de formation et d'acquisition de moyens de surveillance, de matériels, d'équipements et d'infrastructures et nécessitent de disposer d'un budget de fonctionnement adéquat. L'appui à la mise en œuvre d'un programme de surveillance participative et communautaire permettant d'impliquer les communautés de pêcheurs dans le système SCS au niveau de la petite pêche et de la zone littorale, notamment dans le cadre de la cogestion, s'ajoute à ces actions.

Enfin, la mise en conformité de Madagascar par rapport aux différents instruments juridiques régionaux et internationaux s'avère nécessaire en matière de SCS. La mise à jour du projet de Plan d'Action National pour la lutte contre la pêche Illicite Non déclarée et Non réglementée (PAN_INDNR) est fondamentale afin d'asseoir une meilleure visibilité du pays dans le cadre de la lutte contre la pêche INDNR. La stratégie de surveillance du CSP devra notamment prendre en compte le contenu de ce plan. La prestation devra tenir en compte de l'étude déjà entamée dans le cadre du projet SWIOFish2 en 2018, et qui sera finalisée dans le cadre de ce contrat.

A- Objectifs de l'étude

L'objectif global consiste au renforcement et à l'optimisation des capacités opérationnelles du CSP dans ses missions afin de faire respecter les réglementations des pêches internationales, nationales et locales en vigueur selon les orientations et objectifs prioritaires déterminés par les autorités Malagasy.

Les objectifs spécifiques de cette mission sont notamment de :

- mettre en place une stratégie globale d'utilisation optimum des moyens de contrôle et de surveillance du Centre de Surveillance des Pêches basée sur le traitement de données opérationnelles, l'analyse des risques et le renforcement de l'efficacité des outils de surveillance afin de mieux cibler les contrôles que ce soit lors des missions maritimes ou aérienne en mer, ou lors des missions terrestres sur le littoral, les points de débarquements, les ports et les autres activités connexes (transport, stockage, transformation, commercialisation etc.) ;
- identifier les procédures opérationnelles standardisées (SOP) correspondantes et leur contenu à élaborer dans le cadre de l'application des différentes stratégies issues notamment des analyses de risques ainsi que les documents opérationnels stratégiques (Plan de surveillance annuel, rapport d'activité annuel etc.) et leur contenu ;

- mettre en place une stratégie de financement pérenne des activités de surveillance du centre, tout en tenant compte du contexte national et international. L'étude doit identifier les mécanismes de financement les plus adaptés pour le centre afin qu'il puisse assurer ses attributions correctement avec des ressources budgétaires disponibles ;
- mettre en place un plan de gestion technique, administrative et opérationnel du CSP notamment des nouvelles antennes de surveillance du littoral et élaborer les propositions des modes de fonctionnement de celles-ci permettant d'assurer une meilleure présence du CSP notamment dans la surveillance de la pêche à petite échelle ;
- Renforcer les capacités du personnel du CSP notamment en termes d'analyse opérationnelle afin de faciliter l'application des différentes stratégies de surveillance.

B- Prestations demandées

A partir des documents pertinents, des différentes informations opérationnelles, des réunions de travail et des visites de terrain et en lien avec les objectifs décrits ci-dessus, le consultant doit :

1. Sur le plan de l'audit des activités de surveillance

- Effectuer une analyse opérationnelle indiquant de manière précise les risques identifiés en matière de respect des réglementations concernant notamment les différentes pêcheries, par segments de flotte et par zones opérationnelles (au niveau industriel, artisanal et petite pêche ;
- Effectuer une analyse de la stratégie de surveillance mise en œuvre par le CSP de 2010 à 2022 en fonction des budgets alloués pour chaque élément du dispositif de surveillance et en fonction des risques identifiés. Cette analyse doit couvrir à la fois les aspects locaux, nationaux et régionaux et prendre en compte l'utilisation éventuelle des moyens de surveillance des autres administrations et partenaires. Cette analyse doit comporter également une évaluation du dispositif de surveillance actuel du CSP (services inspection et observateur) et sa capacité technique et opérationnelle à répondre aux objectifs de surveillance et aux missions du CSP. Les aspects relatifs aux capacités professionnelles des agents du CSP seront pris en compte.

2. Sur le plan du financement du CSP :

- Effectuer une analyse des différents mécanismes actuels de financement du CSP, notamment des différentes sources financières qui assurent le fonctionnement du centre et les missions de surveillance ;
- Identifier les différentes sources de financement des activités de surveillance des pêches de pays avec un contexte similaire et en retirer les leçons les plus pertinentes qui pourraient être appliquées à Madagascar ;
- Au vue des stratégies de surveillance qui seront proposées et des décisions et approches faites par les autorités Malagasy notamment sur le dimensionnement du système de surveillance et son niveau d'activités sur le plan national et local, les

besoins en financement du CSP doivent être évalués. (budget opérationnel, budget de fonctionnement, budget d'investissement). Cette évaluation doit également inclure les aspects relatifs à la surveillance communautaire et participative ;

- Identification exhaustive des différentes sources de financement possibles dans une logique d'un financement pérenne du CSP et proposer les mécanismes financiers correspondants de calcul, de mise en œuvre et d'organisation pour chacune de ces sources ;

La proposition doit préciser les différentes clés d'attribution possible du financement du CSP pour chaque source identifiée en indiquant par exemple la part de financement minimum du Budget de l'Etat pour le budget du CSP, le pourcentage de revenus issus des droits d'accès à la ressource, les pourcentages venant des amendes etc ... Pour chaque source, la proposition doit identifier les prérequis, les contraintes et les bénéficiaires, particulièrement en termes de pérennité et de prévisions des financements attendus ;

- Proposer les éventuels changements dans les procédures budgétaires et comptables du CSP ainsi que les éventuelles modifications statutaires au regard des lois et règlements de Madagascar. Proposer également des outils de gestion pour la mise en œuvre de ces nouveaux systèmes de financement de la surveillance des pêches dans une logique de durabilité, d'efficacité et de transparence ;
- Identifier les mesures réglementaires et directives que le gouvernement de Madagascar aura à prendre afin d'assurer la mise en œuvre concrète du financement du CSP.

3. Sur le plan du document stratégique général du CSP

- Effectuer un bilan diagnostic des moyens actuels de surveillance sur le plan technique et sur le plan de leur opérationnalité. Les méthodes de gestion administrative et comptable au regard de la stratégie de surveillance seront également évaluées. Le bilan diagnostic doit comprendre :

→ Une évaluation technique des différents moyens de surveillance et infrastructures utilisés par le CSP pour la réalisation de ses missions comprenant notamment :

- ★ Les patrouilleurs, vedettes, embarcations et véhicules ;
- ★ Le système d'informations (VMS) et de Communication (HF) du CSP ;
- ★ Les infrastructures immobilières des différents sites d'implantation actuelle du CSP ;
- ★ La capacité du CSP de faire face aux problèmes de disponibilité du réseau électrique dans les différents sites.

- Un audit de l'organisation interne actuelle du service opération du CSP au regard de ses objectifs. Cet audit portera notamment sur les aspects suivants :
 - ★ Organisation de la planification des différentes missions de surveillance ;
 - ★ Coordination des moyens de surveillance du CSP et des autres administrations en matière de contrôle des pêches ;
 - ★ Gestion des observateurs ;
 - ★ Technique de gestion des informations opérationnelles (base de données - BDD) ;
 - ★ Rapports d'activité ;
 - ★ Suivi des infractions ;
 - ★ Utilisation générale des moyens de surveillance au regard des besoins recensés ou constatés.

- Une analyse des méthodes de gestion administrative et comptable des activités de surveillance et de maintenance des moyens permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi des opérations de surveillance. La capacité à évaluer le coût de celles-ci et de contrôler la bonne utilisation des budgets alloués sera étudiée.

- Proposer une nouvelle stratégie générale de surveillance pour le CSP. Cette proposition devra prendre en compte les nouveaux objectifs de contrôle, les moyens de surveillance du CSP qui seront disponibles à court et moyen terme et l'évolution de l'environnement opérationnel tant sur le plan régional, national que local. La prise en compte des concepts coûts/efficacité, coûts/bénéfices et analyse des risques sera également un des éléments clés de cette stratégie. Cette étude devra également prendre en considération les méthodes de gestion actuelle des moyens nautiques et terrestres et proposer si nécessaire des évolutions au regard du dispositif final de surveillance qui sera mis en place.

Cette stratégie de surveillance sera présentée sous la forme d'un plan stratégique détaillé qui devra comprendre notamment :

- L'identification des objectifs prioritaires ;
- La programmation correspondante des missions pour chaque moyen ou unités de surveillance ;
- L'organisation opérationnelle du CSP ;
- La stratégie du CSP en matière de surveillance participative et communautaire en tenant compte notamment des résultats et recommandations de l'étude spécifique sur ce volet.
- Les perspectives d'évolution du dispositif de surveillance ;

Ce plan sera appuyé par :

- La conceptualisation d'outils permettant de prendre en compte la gestion des risques notamment aux niveaux des flottes industrielles ;
- La conception d'outils de préparation, de suivi et de planification des opérations de surveillance ;

- La conception d'outils et d'indicateurs permettant d'améliorer la gestion des activités et des moyens de surveillance ;
 - L'intégration de ces différents outils de suivi dans la nouvelle base de données en cours d'élaboration au CSP.
- Valider ou identifier :
 - Les caractéristiques techniques des moyens nautiques et roulants attachés à chaque antenne littorale, les infrastructures nécessaires à leur sauvegarde et à leur mise en œuvre ;
 - Les différentes options en matière d'organisation et de gestion de ces unités (personnel et administratif et budgétaire) ;
 - Les besoins en matériels et équipements de ces unités ;
 - Les budgets nécessaires à la mise en œuvre de ces antennes littorales et à leur fonctionnement opérationnel suivant les options ;
 - Le plan de déploiement des antennes en fonction des objectifs prioritaires.
 - Etudier l'intérêt stratégique de la mise en place de nouveaux outils d'informations (ERS, AIS satellitaire, système de suivi interne des moyens mobiles de surveillance, drones) et pratiques opérationnelles au niveau du CSP en tenant compte des ratio coût /efficacité / bénéfices /risques et de leur complémentarité par rapport aux outils existants au CSP et au niveau régional.

Pour l'ERS, les conditions d'application de cet outil à la flotte nationale crevettière et autre flotte industrielle (hors UE) seront étudiées.

Les options alternatives de financement et de mise en œuvre technique (au niveau régional) seront également examinées.

4. Au niveau des documents stratégiques opérationnels du CSP

- Effectuer un bilan diagnostic des documents opérationnels actuels du CSP (Plan de surveillance annuel, rapports d'activités annuel, trimestriel, compte rendu de mission, d'inspections , d'infractions , SOP etc) ;
- Lister d'une manière exhaustive les documents opérationnels nécessaires pour la mise en œuvre des nouvelles stratégies de surveillance du CSP et la mise en œuvre des différents moyens de surveillance et proposer pour chacun de ces documents des matrices détaillées permettant d'identifier précisément le contenu de ces documents.

5. Au niveau des ressources humaines, étudier :

- La mise en place d'un plan de recrutement ou de redéploiement du personnel adapté à la nouvelle organisation du CSP, aux moyens de surveillance et à la stratégie qui sera développée en tenant compte des différentes options possibles ;
- L'établissement d'un plan de formation pour le personnel du CSP en fonction de la nouvelle stratégie de surveillance.

C- Résultats et livrables attendus

La firme recrutée devra fournir :

- 1- Un rapport initial, décrivant brièvement la méthodologie et la compréhension proposée pour réaliser le mandat avec le calendrier détaillé de la mission ;
- 2- Un rapport intermédiaire avec résumé exécutif comprenant l'analyse des risques, le bilan diagnostic et les propositions complètes en matière de stratégie (Cf. les points cités dans le paragraphe intitulé « Prestations demandées » précédemment) ;
- 3- Un rapport final validé après atelier et incluant les commentaires reçus de la part des parties prenantes clés et un résumé exécutif

D- Durée estimative de la prestation pour chacune des différentes phases de l'étude

La durée proposée ici est à titre estimatif. Le temps imparti entre chaque étape sera proposé par la firme dans son offre technique.

Phase	Activités à effectuer	Nombre d'Hommes Jours estimatif	Documents à produire
Phase 1: préparation	Etude des documents, préparation de la mission et rédaction Réunion de démarrage	6	Rapport initial
Phase 2 : Mission de terrain	Réunions avec les différentes parties prenantes (administrations, organisations professionnelles, fournisseurs, ONG, etc.) à Antananarivo	60	Présentation diaporama à la réunion de débriefing avec une fiche de présentation de 5 pages maximum sur le déroulement de la mission et premiers commentaires
	Visites et réunions de terrain - Base et antennes du CSP - Lieux pour la mise en place des nouvelles antennes (implantation + réunions structures locales SCS)		
	Antananarivo : Réunion de débriefing		

Phase 3 : Rédaction du rapport intermédiaire	Rédaction du rapport intermédiaire	10	Rapport intermédiaire et résumé exécutif de 5 pages
Phase 4 : Atelier de restitution et validation	Préparation et appui technique de l'atelier de restitution et de validation	4	
Phase 5 : Rédaction du rapport final	Domicile : Rédaction du rapport final en tenant compte des commentaires transmis et du résultat de l'atelier de restitution	10	Rapport final
Total		90	

E- Qualifications requises

En complément d'une formation supérieure dans le domaine de la pêche ou dans le domaine maritime pour l'expert principal, la firme devra réunir les qualifications et expériences croisées suivantes pour les experts sélectionnés et notamment :

- Expérience professionnelle de 15 ans dans le domaine du suivi, du contrôle et en particulier de la surveillance des pêches dont au moins 5 années dans des pays en développement. Cette expérience doit couvrir aussi bien le segment de la flotte industrielle qu'artisanale (petite pêche). La connaissance en matière de SCS et/ou du secteur pêche à Madagascar serait un atout ;
- Expérience confirmée de l'ensemble des technologies modernes appropriées au suivi contrôle et surveillance des pêches (systèmes de suivi des navires par satellite, gestion des informations et des données etc.) ;
- Expérience en développement institutionnel et/ou en audit/évaluation de dispositifs officiels de contrôle dans le domaine de la surveillance des pêches serait un avantage, notamment dans la région de l'Océan Indien et de Madagascar en particulier ;
- Connaissance approfondie des mesures de conservation et de gestion applicables aux différentes pêcheries et plus particulièrement :
 - Dans le domaine des ressources communes à plusieurs pays ou gérées par des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (en particulier la Commission des Thons de l'Océan Indien) ;
 - Dans le domaine de la pêche crevette ;
 - Dans le domaine des ressources halieutiques littorales ;

- Expérience en matière de gestion technique de moyens de surveillance des pêches et de gestion comptable et logistique d'un centre de surveillance des pêches ;
- Expérience en économie des pêches et en financement public et particulièrement en financement d'activités SCS ;
- Capacités d'animation d'équipes et de formation ainsi qu'une bonne maîtrise de la méthodologie de planification selon l'approche du cadre logique seront appréciées ;
- Bonne capacité d'expression et de rédaction ;
- Parfaite maîtrise du français.